



# Tarif des honoraires pour le jury

## Association suisse des musiques ASM

Fondée à Olten le 30 novembre 1862

Au sein de l'Association suisse des musiques (ASM), hommes et femmes sont placés sur un plan d'égalité. L'usage de la forme masculine, pour désigner les personnes, ne découle que d'une volonté de simplification linguistique.



---

## Tarif des honoraires pour le jury

---

La Direction de l'ASM a fixé les indemnités des membres faisant part du Jury comme suit:

- Indemnité journalière (jusqu'à 5 heures temps présent)  
(max. 2 heures pour des repas ne seront pas chargées) Fr. 400.—
- Pour chaque heure supplémentaire temps présent Fr. 100.—
- Séance du jury la veille (en cas de nécessité) Fr. 200.—
- Rapports Morceau de libre resp. imposé Fr. 45.—  
Marche Fr. 30.—  
Rapports généraux Fr. 200.—
- Frais de voyage (billet de train 1<sup>ère</sup> classe), de subsistance et de logement à la charge du Comité d'organisation.

Aarau, le 3 décembre 2015

Pour la Direction

Valentin Bischof, Président de la Direction

Pour la Commission de musique

Blaise Héritier, Président